

raison pour que nous, en Canada, nous devions bénéficier ici d'un système de protection. La vérité est celle-ci : Le marché des États-Unis est tellement grand, sa zone climatologique est si étendue, sa population est si grande, qu'à un degré vraiment considérable, les États-Unis sont capables de produire sans sortir de leurs propres limites tout ce dont une nation peut avoir besoin. En Canada, nous n'avons pas de semblables avantages. Nous sommes bien plus concurrents que clients l'un de l'autre et c'est pourquoi, je le répète, le Canada est un pays dans lequel il est singulièrement impolitique d'introduire un système protecteur, et j'ajouterai que tout cela a été en très grande partie la cause de l'insuccès déplorable—que chaque homme qui a à cœur l'intérêt du Canada devrait déplorer—dans l'entraînement d'immigrants au Canada en nombre comme nous étions en droit d'en attendre, et ce qui, à mon avis, est beaucoup plus important, dans la tentative de garder chez nous nos propres concitoyens nés en Canada.

Si, aujourd'hui, nous trouvons un million des nôtres aux États-Unis, si trois sur quatre immigrants qui viennent ici, nous quittent, il n'y a à cet état de choses peu d'autres causes que la politique dont ce tarif même est un grand exemple.

Je ne veux pas en cette circonstance faire plus que d'enregistrer ma protestation, et sur ces quelques remarques, je propose, en amendement :

Que tous les mots après " Que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants : Vu la déclaration officielle du ministre des finances indiquant un excédant de revenu sur l'an dernier et un excédant probable pour l'année précédente et la suivante, le surcroît de taxes que l'on propose d'imposer sur le peuple par ce bill est injustifiable et sans nécessité.

M. FOSTER : M. l'Orateur, l'honorable député qui a proposé cette motion a été court, il faut l'en féliciter, en exposant le côté de la question et, sous ce rapport, je m'efforcerai de suivre son exemple. La première objection que mon honorable ami a faite à ce tarif, c'est qu'il avait été produit par un ministre des finances qui, seulement quelques semaines auparavant, avait déclaré un surplus pour l'année passée, et un surplus probable pour l'année courante et l'année prochaine, et que l'effet de ce tarif, étant, au moins sous quelques rapports, d'augmenter le chiffre du revenu à encaisser, c'était contre tous les principes financiers—et conséquemment un acte blâmable—de prélever une taxe d'avance sur des articles déjà imposés. Je répondrai à cela que les modifications de ce tarif n'ont pas été faites avec une idée quelconque d'augmenter le chiffre du revenu du pays ; ce n'est pas là le motif qui a déterminé le prélèvement de ces taxes. Comme je l'ai déclaré en soumettant ces propositions à la chambre, ces changements étaient nécessaires, dans l'opinion du gouvernement, pour deux raisons : la première, pour mettre fin à certaines anomalies qui s'étaient produites dans l'intervalle de la première modification du tarif et la modification actuelle ; et la seconde, c'est que certains autres changements ont été introduits qui réclamaient une modification des droits de douane, conformément à la politique générale qui a précédé notre législation en matière de tarif dans les dix ou douze dernières années. C'était pour corriger ces anomalies et pour protéger certaines industries nouvelles en elles-mêmes, qui n'étaient pas suffisamment protégées, et spécialement et dans une large mesure, pour la

protection dans ce pays de certains produits de nos cultivateurs, que le tarif a été soumis à la chambre et que son adoption a été sollicitée.

Maintenant, il n'est pas clair en aucune façon, comme mon honorable ami l'a admis, le chiffre de l'augmentation du revenu qui résultera de ces différents changements. Mon honorable ami a été vif à mentionner tous les cas d'augmentation de droits de douane dont il suppose que le revenu tirera une augmentation ; mais il n'a pas été aussi prompt à citer les cas, dont le nombre est grand, dans lesquels de très grandes réductions ont été faites dans les droits, sur des articles qui se consomment dans le pays. Maintenant, je désire faire remarquer à mon honorable ami, et à la chambre, qu'il y a deux éléments à considérer avant que nous puissions en venir à une conclusion quelconque, quant à ce qui sera le résultat net obtenu, relativement au revenu actuel. En premier lieu, il y a certains articles sur lesquels de fortes réductions de droits ont été faites, et qui, sur la base des importations des années précédentes, nous donneront une forte diminution du revenu : tels que les articles de verre, les mélasses et d'autres articles que je pourrais énumérer. D'un autre côté, il y a certains articles sur lesquels les droits ont été augmentés ; mais si l'effet de l'augmentation du tarif, comme mes honorable amis de la gauche l'ont soutenu pendant des années, a pour effet de prévenir l'importation, conséquemment, il prévient l'accroissement d'un revenu supplémentaire en proportion de l'importance de la réduction des importations, de pays étrangers, de marchandises qui sont, en conséquence, manufacturées dans notre propre pays. Par exemple, nous avons tiré de grands revenus pendant les dernières années des viandes importées des États-Unis. Si le résultat du tarif a pour effet, effet qu'il aura certainement, de réduire l'importation de ces viandes de pays étrangers, par l'augmentation de la production de la même catégorie de viandes dans notre propre pays, pour la fourniture de la consommation nécessaire au pays, l'effet pratique en sera, non pas d'augmenter le tarif, mais de le diminuer ; et nous demandons quelques mois, peut-être davantage, d'expérience pratique pour connaître au juste quel sera le résultat effectif des changements que nous avons faits. Pour ma part, à côté de l'augmentation du revenu qui résultera de l'augmentation des droits sur les spiritueux, je ne pense pas que l'augmentation du revenu atteigne un chiffre bien élevé, en prenant pour moyenne les deux ou trois années qui suivront. Mais, d'un autre côté, nous avons gagné, ce que l'objectif de ce tarif était de gagner, et ce que je pense que le peuple de ce pays, et spécialement les cultivateurs considéreront comme une bonne fortune excellente ; nous avons, par ce tarif, protégé les produits de la ferme à un degré auquel ils n'ont jamais été protégés jusqu'à ce jour. Nous avons donné à nos cultivateurs en les protégeant contre l'importation de viandes des États-Unis particulièrement, le monopole de la viande dans notre pays, et le bien que cela fera aux cultivateurs sous ce rapport, sera, je pense, apprécié par eux, d'un bout à l'autre du pays. De sorte que, en premier lieu, il n'est pas certain du tout que, comme résultat pratique, nous ayons augmenté bien considérablement le revenu ; et en second lieu, si, comme résultat final, nous devons arriver à une augmentation du revenu, elle sera plus que balancée par le bien qui résultera de l'impulsion nouvelle donnée à l'industrie agricole.